Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260507-20260502D-DE

Délibération n° : **2026-05-02-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-05-02-D
Décisions prises pour la période du 16 mars au 30 avril 2026 dans le cadre des délégations consenties au Maire - Information

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil : 24 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

***Étaient présents* : 9**
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Gisèle LE ROUX, Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Joël PENCREAC'H, Denis LEDAN

***Étaient excusés* : 6**
Les Conseillers : Elodie MIOSSEC, Katell FAUJOUR, Camille ORIGAL, Alexandre BERTHE, Stéphane PENGUILLY, Aline IMPIERI.

Avait donné pouvoir :
Alexandre BERTHE, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET

Secrétaire de séance :
M Sébastien GRALL est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Décisions prises pour la période du 16 mars au 30 avril 2026 dans le cadre des délégations consenties au Maire – Information

Rapporteur : M. Thierry RAMONET, Maire

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises pour la période du 16 mars au 30 avril 2026 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- Délégation de fonction à la 1ere adjointe pour intervenir dans les domaines suivants : Jeunesse et sports, Affaires scolaires, Affaires culturelles et associations, Affaires sociales, Affaires générales en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Cette délégation entraine délégation de signature des documents dans les domaines y afférents. Arrêté du Maire n°2026-04-01-01-A du 20 mars 2026.

- Délégation de fonction au 2ème adjoint pour intervenir dans les domaines suivants : Bâtiments et voirie, Réseaux électriques, fibres, eau, assainissement, pluvial et gaz, Sécurité et matériel technique, Agriculture et cadre de vie, Affaires générales en cas d'absence ou d'empêchement du maire et de la 1ère adjointe. Cette délégation entraine

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260507-20260502D-DE

délégation de signature des documents dans les domaines y afférents. Arrêté du Maire n°2026-04-01-02-A du 20 mars 2026.

- Délégation de fonction à la 3ème adjointe pour intervenir dans les domaines suivants : Finances,
  Economie, Affaires générales en cas d'absence ou d'empêchement du maire et de la 1ère adjointe et du 2ème adjoint. Cette délégation entraine délégation de signature des documents dans les domaines y afférents. Arrêté du Maire n°2026-04-01-03-A du 20 mars 2026.

- Délégation de fonction à Mme Elodie MIOSSEC conseillère municipale pour intervenir dans les domaines suivants : Conseil municipal des jeunes, Communication. Arrêté du Maire n°2026-04-01-04-A du 20 mars 2026.

- Délégation de fonction à M Gilbert DERRIEN conseiller municipal pour intervenir dans les domaines suivants : Dispositif argent de poche. Arrêté du Maire n°2026-04-01-05-A du 20 mars 2026.

- Délégation de signature au responsable du service urbanisme et aux agents instructeurs, relatif à certains actes -Arrêté du Maire n°2026-04-15-1 du 15-04-26.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information.

Fait à Saint Sauveur, le 4 mai 2026

Le Maire, Thierry RAMONET

Le secrétaire de séance

Sébastien GRALL

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE :
- Transmis au représentant de l'état le : 07/05/2026
- Affiché / mis en ligne le : 07/05/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.